



29 septembre 2025

Mise à jour sur les négociations

La grève continue après l'ultimatum du syndicat

- Deux pas en avant, deux pas en arrière ! Le SEFPO rétrograde et continue de poser des ultimatums.
- Le CEC demande au SEFPO de dévoiler sa dernière offre au personnel de soutien à temps plein : « [Montrez-leur votre offre](#) ».
- Le CEC souhaite parvenir à un accord et a proposé une solution raisonnable.

Le Conseil des employeurs des collèges (CEC) tient à exprimer sa profonde frustration après le brusque changement de cap de l'équipe de négociation du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) au cours de la médiation, faisant dérailler les négociations et prolongeant la grève du personnel de soutien à temps plein dans les collèges publics de l'Ontario.

Initialement prévue pour durer une journée, la médiation (qui s'est déroulée à huis clos) s'est poursuivie tout au long de la fin de semaine en raison de développements qui semblaient prometteurs. Au cours de ces trois journées, et après près de 40 heures de médiation, le CEC a présenté des offres améliorées (dont le montant dépasse désormais les 155 millions de dollars) comprenant notamment des améliorations en matière de sous-traitance, de protection contre les changements technologiques, d'augmentations salariales, d'indemnités pour les périodes de disponibilité sur appel, ainsi que de congés de deuil.

Bien que le SEFPO ait retiré deux de ses demandes déraisonnables, celles qui avaient été ajoutées au milieu des négociations, tard samedi soir, le syndicat a présenté une sorte d'ultimatum qui revenait sur les progrès accomplis quelques heures plus tôt et au cours des deux jours précédents, exigeant notamment :

1. une interdiction de toute sous-traitance, sauf si expressément approuvée par le syndicat ;
2. des restrictions liées à la collaboration sur des tâches pouvant être effectué par les membres de l'unité de négociation,.



« Le personnel de soutien bénéficie déjà de protections dans ces domaines. La convention collective actuelle interdit déjà les licenciements résultant directement de la sous-traitance (voir Annexe I, page 124 de la convention collective) », a déclaré le CEC. « Le SEFPO va beaucoup plus loin en insistant sur le fait que les collèges ne devraient jamais sous-traiter des services sans son autorisation. Il n'est pas possible de gérer un collège de cette manière, mais nous avons écouté les préoccupations du syndicat, qui a rejeté les protections renforcées proposées par le CEC dans ce domaine.

« De plus, il n'y a jamais eu de restrictions concernant la collaboration sur les tâches qui pourraient être effectuées par les membres de l'unité de négociation au cours des 50 dernières années d'existence des collèges publics. Nous avons rejeté cette mesure lorsque l'unité de négociation du personnel scolaire l'a exigée, et nous continuerons à la rejeter aujourd'hui, car elle va à l'encontre de la culture établie de longue date dans ces établissements. La proposition du SEFPO ferait en sorte qu'une administratrice ou un administrateur ne pourrait pas résoudre un problème avec son ordinateur portable ou qu'une doyenne ou un doyen ne pourrait pas conseiller une personne étudiante au sujet d'une aide financière. La séparation des tâches par groupes de travail paralyserait les opérations et empêcherait les collèges de répondre en temps réel aux besoins de la population étudiante. »

« Les propositions du CEC reflètent un effort sérieux et sincère pour parvenir à un accord de renouvellement équitable », a déclaré le CEC. « Nous avons réalisé de réels progrès jusqu'à ce que le SEFPO indique qu'il ne pourrait y avoir d'accord à moins que le CEC n'accepte les restrictions imposées par le syndicat en matière de sous-traitance ou de travail collaboratif. Nous leur avons clairement indiqué depuis le début des négociations que nous ne pourrions jamais accepter ces exigences.

« Ce type de négociation, où le syndicat recule et pose des ultimatums, réduit à néant les progrès réalisés », a poursuivi le CEC. « Négocier dans un contexte de recul ne fait que saper les progrès accomplis ensemble au cours des derniers jours. »

La dernière offre du CEC propose une solution raisonnable pour aller de l'avant. **Le 28 septembre 2025, le CEC a demandé au SEFPO de communiquer ses propositions et les documents connexes au personnel de soutien à temps plein afin que celui-ci puisse prendre connaissance de l'ensemble des mesures proposées.**

Vous trouverez un lien vers [ces documents ici](#).